



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Procurement and Contracting
255 Albert Street, 12th floor
Ottawa, ON K1A 0H2
Email : Contracting@osfti-bsif.gc.ca

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Achats et contrats
255 rue Albert, 12^e étage
Ottawa, Ontario, K1A 0H2
Courriel : contracting@osfi-bsif.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Comments - Commentaires

**Proposal To: The Office of the Superintendent of Financial
Institutions Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition au : Bureau du surintendant des institutions
financières Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complètes, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Title – Sujet		Amendment No. – Modification N°
Services de webémission		002
Solicitation No. – N° de l'invitation		Date
20211659		21 avril 2022
Client Reference No. – N° référence du client		
20211659		
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG		
20211659		
Solicitation Closes L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00	Eastern Daylight Time (EDT) Heure avancée de l'Est (HAE)
on – le	May 20, 2022 – 20 mai 2022	
D.D.P – Delivery Duty Paid		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :		
Craig Kenny		
E-mail – Courriel		
contracting@osfi-bsif.gc.ca		
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :		

Instructions:

See Herein

Instructions:

Voir aux présentes

Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La modification deux (2) vise à modifier l'énoncé des travaux, comme suit :

Page 26, Annexe A – Énoncé des travaux

SUPPRIMER :

2. Objectif

La Division des communications du BSIF a besoin d'une entreprise pour produire des webémissions, et mener des consultations pour des webémissions sur place et virtuelles. Il s'agit d'obtenir de l'aide pour la production et le montage de segments de webémissions dans les deux langues officielles (français et anglais canadiens) à des fins internes et externes.

3. Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir les services suivants, sans toutefois s'y limiter :

- des consultations sur l'achat d'équipement;
- des consultations sur le placement et l'installation de l'équipement;
- la production de webémissions sur place;
- la production de webémissions virtuelles;
- le montage de webémissions et du volet audio;
- le rendu de webémissions et du volet audio;
- l'offre de capacités d'inscription et d'ouverture de session aux spectateurs des webémissions;
- la collaboration avec les ressources internes du BSIF pour assurer l'interopérabilité de tous les systèmes;
- la fourniture d'analyses et de statistiques sur l'utilisation et les téléspectateurs;
- la webdiffusion avec flux simultanés (tous les flux doivent avoir du son et des diapositives, en anglais et en français canadiens).

INSÉRER :

2. Objectif

La Division des communications du BSIF a besoin d'une entreprise pour produire des webémissions, et mener des consultations pour des webémissions sur place et virtuelles. Il s'agit d'obtenir de l'aide pour la production de segments de webémissions dans les deux langues officielles (anglais et français canadiens) à des fins internes et externes.

3. Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir les services suivants, sans toutefois s'y limiter :

- des consultations sur l'achat d'équipement;
- des consultations sur le placement et l'installation de l'équipement;
- la production de webémissions sur place;
- la production de webémissions virtuelles;
- l'offre de capacités d'inscription et d'ouverture de session aux spectateurs des webémissions;
- la collaboration avec les ressources internes du BSIF pour assurer l'interopérabilité de tous les systèmes;
- la fourniture d'analyses et de statistiques sur l'utilisation et les téléspectateurs;
- la webdiffusion avec flux simultanés (tous les flux doivent avoir du son et des diapositives, en anglais et en français canadiens).

Page 28, Annexe A – Énoncé des travaux

INSÉRER :

10. Caractéristiques

Le BSIF a établi les spécifications suivantes pour les webémissions :

- Le taux de diffusion maximal est de 5000 téléspectateurs.
- Une qualité vidéo de 1080p est requise pour les webémissions.
- Le débit binaire requis doit se situer dans une fourchette de 4 500 à 6 000 kbit/s.
- Le fournisseur n'a pas besoin de supporter plusieurs débits binaires simultanément.



Pages 29 et 30, Annexe B – Base de paiement

SUPPRIMER :

B.1 TAUX DE WEBÉMISSION MIXTE :

- e) Les taux fermes tout compris de webémission comprennent la prestation de tous les services suivants, lesquels peuvent être requis par l'entrepreneur afin d'achever le travail pour tous les projets de webémission :
1. Services de coordination et gestion de projet
 2. Inscription, ouverture de session, pages en direct
 3. Rappels par courriel au public
 4. Inspection préalable du site, mise à l'essai et configuration préliminaire
 5. Producteur de webémission
 6. Assistant de webémission
 7. Opérateur de caméra
 8. Opérateur de télésoffleur
 9. Service de soutien technique de l'auditoire
 10. Interprètes simultanés
 11. Tout l'équipement (y compris ce qui suit, sans toutefois s'y limiter : caméras et trépieds, microphones [revers et à main], haut-parleurs, écrans de confort, télésoffleur, minuterie, imprimante, etc.)
 12. serveur de diffusion en continu;
 13. Opérateur audio/système de sonorisation avec microphones
 14. Enregistrements d'archives
 15. Rapports de webémission

INSÉRER :

B.1 TAUX DE WEBÉMISSION MIXTE :

- e) Les taux fermes tout compris de webémission comprennent la prestation de tous les services suivants, lesquels peuvent être requis par l'entrepreneur afin d'achever le travail pour tous les projets de webémission :
1. Services de coordination et gestion de projet
 2. Inscription, ouverture de session, pages en direct
 3. Rappels par courriel au public
 4. Inspection préalable du site, mise à l'essai et configuration préliminaire
 5. Producteur de webémission
 6. Assistant de webémission
 7. Opérateur de caméra
 8. Opérateur de télésoffleur
 9. Service de soutien technique de l'auditoire
 10. Interprètes simultanés
 11. serveur de diffusion en continu;
 12. Opérateur audio/système de sonorisation avec microphones
 13. Enregistrements d'archives
 14. Rapports de webémission

SUPPRIMER :

B.2 COÛTS DE PRODUCTION

Les coûts de production sont les coûts associés à la production de webémission, à l'exclusion des services et honoraires professionnels facturés comme taux fermes en B.1.

Les coûts de production applicables en vertu de B.2.1 (Sous-traités) et de B.2.2 (Dépenses directes) n'incluent pas le personnel, les opérateurs d'équipement, l'équipement, le matériel, ni tous les autres frais applicables requis pour la prestation des services facturés en fonction des taux de webémission mixte indiqués à B.1.

Les coûts de production comprennent notamment :

- 1) la musique (pièces musicales et/ou compositions originales);
- 2) les frais divers de diffusion simultanée.

Les coûts de production seront remboursés au prix coûtant, à titre de services sous-traités et de dépenses directes.



INSÉRER :

B.2 COÛTS DE PRODUCTION

Les coûts de production sont les coûts associés à la production de webémission, à l'exclusion des services et honoraires professionnels facturés comme taux fermes en B.1.

Les coûts de production applicables en vertu de B.1.1 et de B.1.2 n'incluent pas le personnel, les opérateurs d'équipement, le matériel ni tous les autres frais applicables requis pour la prestation des services facturés en fonction des taux horaires indiqués à [B.1](#).

Les coûts de production comprennent notamment :

- 1) la musique (pièces musicales et/ou compositions originales);
- 2) les frais divers de diffusion simultanée;
- 3) tout l'équipement (y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : caméras et trépieds, microphones (de revers et à main), haut-parleurs, moniteurs de confort, éclairage, téléprompteur, minuterie, imprimante, etc).

Les coûts de production seront remboursés au prix coûtant, à titre de services sous-traités et de dépenses directes.

AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'EST APPORTÉE À LA DDP.